

LA GAZETTE SAMPIARRIRE

LA LETTRE MUNICIPALE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
JUILLET 2022 - N°9

Dans ce numéro

Pages 1-4

Les infos à la une : gestion des déchets, vague de chaleur, élections législatives, voirie, ouverture de l'église, chemins de randonnées, journée « Zéro Déchet », le Petit Marché de Saint Pierre ...



ÉDITO

L'été arrive, et une nouvelle gazette aussi. Compte tenu des températures exceptionnelles de ce début de juin, nous vous demandons de prendre soin de vous, et nous vous transmettons les consignes envoyées par Julien Charles notre Préfet pour les jours de canicule. Vous trouverez des informations diverses, les résultats des élections dans notre village...

Nous revenons aussi sur un sujet qui nous tient à cœur : la gestion des déchets et les incivilités qui ont été constatées, mais aussi comment procéder au quotidien pour diminuer nos déchets sans se prendre la tête.

Cette gazette est complétée par une carte des noms de rues du village réalisée par Audrey Bas qui s'installe à Saint Pierre comme graphiste. Merci à elle pour ce travail qui permettra à chacun de mieux connaître la toponymie de notre village.

Et puis enfin nous vous annonçons le démarrage d'un petit marché le vendredi soir à Saint Pierre.

LES INFOS A LA UNE

Gestion des déchets : nous comptons sur vous !

Nous avons malheureusement constaté beaucoup d'incivilités sur notre petite commune ces dernières semaines :

- Poubelle grise du cimetière encombrée d'objets inappropriés (batterie de voiture, pneus, cartons en tout genre...),
- Tags sur les panneaux électoraux et sur l'abri-bus de la croix la dame,
- Refus par le Sirtom d'un bac de poubelle sur Ecussols : il contenait des cagettes,
- Signalement de plusieurs personnes faisant brûler (au risque de déclencher un incendie) soit leurs ordures ménagères, soit des déchets qu'ils ne prennent pas la peine d'emmener à la déchetterie.

Ces comportements ne sont plus adaptés et constituent des incivilités notoires que nous souhaiterions ne pas voir se reproduire dans notre village. Outre le fait qu'ils posent problème lors de la collecte, ces incidents risquent d'engendrer à très court terme une hausse importante du coût de l'élimination de nos déchets que nous devons tous financer sur nos propres deniers. Et bien sûr la pollution engendrée, bien qu'invisible est pourtant bien réelle.



Ils sont aussi le signe d'un grand manque de respect pour Christophe, notre employé de commune qui se charge de remettre en ordre tous ces désagréments.

- Le brûlage reste une solution d'élimination des végétaux absolument INTERDITE en raison des risques d'incendie, de gêne du voisinage (propagation de fumées), d'émission de particules fines (brûler 50 kg de déchets verts équivaut à rouler 37 900 km avec un véhicule essence, source ADEME 2018) et de l'absence de valorisation des sous-produits (récupération matière ou énergie).
- Toute incinération de végétaux à l'air libre constitue une pratique illégale et passible d'une contravention (circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, art. 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003, et art. 131-13 du code pénal). Concernant les exploitants agricoles, la législation diffère.

- Si les règles de tri et de recyclage ne sont pas respectées, le responsable risque une amende forfaitaire de 35 euros (en cas de paiement immédiat ou dans les 45 jours suivants le constat de l'infraction) ou de 75 euros (au-delà de cette limite)

« Traitez la terre, la nature comme il se doit ; elle ne vous a pas été donnée par vos parents, elle vous a été prêtée par vos enfants. » (selon un vieux proverbe indien)

Élection législatives

Nous saluons les sampiarris qui ont fait preuve d'un remarquable élan de citoyenneté en se rendant aux urnes dans une proportion très largement supérieure aux chiffres nationaux. Nous vous transmettons ci-dessous les résultats des 2 tours.

1er tour : 62,8% de participation soit plus de 10 point de plus que sur la France entière (taux national 52.49%). Il y a eu 3.8% de bulletins blancs ou nuls.

KOLLER Odile	1.08%
MONIN Patrick	29.34%
JUVANON Christophe	6.52%
LAUNOY Manuel	1.63%
VAUCHER Philippe	0.54%
ROY Armand	0.54%
DUTREMBLE Aurélien	17.93%
BIZE Myriam	1.08%
DIRX Benjamin	37.5%

2ème tour : 60.06% de participation à Saint Pierre contre 46.14% au niveau national. Il y a eu 6.25% de bulletins blancs ou nuls.

MONIN Patrick	40.6%
DIRX Benjamin	59.39%

Chemins de randonnées

La remise en état annuelle de l'ensemble des chemins de randonnée est maintenant terminée et nous remercions Armand, Pierre et Eric pour leur travail bénévole. Une des richesses de notre village est ses paysages et pour que tous puissent en profiter, il est important que l'entretien et le balisage des chemins soit effectué régulièrement. Merci à tous de respecter le balisage mis en place, de ne pas enlever ou déplacer les piquets et pancartes, ils sont indispensables aux promeneurs.

Depuis quelques semaines, une carte des randonnées du territoire fournie par l'office du tourisme, est à la disposition des marcheurs à la mairie.

Journée « Zéro déchet »

Dès maintenant, réservez la date du 17 septembre ! En lien avec les équipes du SIRTOM, nous vous proposerons une journée au cours de laquelle chacun pourra trouver des astuces, des idées, des conseils pour diminuer ses déchets ou comment s'adapter pour en produire moins. Vous pourrez échanger vos bonnes pratiques, découvrir des solutions dans une ambiance conviviale et sympathique. Nous vous en reparlerons d'ici quelques semaines. Et si vous souhaitez vous investir dans la préparation de cette journée, vous êtes les bienvenus !

Voirie

Les travaux du carrefour d'Ecolette sont effectués et ceux du chemin de la Montagne terminés. Dans le courant du mois de juillet, le reste de ce qui est prévu sera mis en œuvre (impasse du petit vallon et route de la ferme).

Depuis le mois de février, en parallèle du travail effectué pour la remise en état des chemins de randonnée, Armand, Eric et Pierre ont aussi aidé Christophe, notre salarié pour la réfection des chemins (remise en état des saignées, dégagement des têtes de caniveaux, signalement des points nécessitant d'être remblayés...). Ce travail permettra de limiter le ruissellement en cas de pluies violentes. Merci à eux pour ce travail bénévole régulier

Nuisance sonores

Rappel: Un arrêté préfectoral encadre les horaires des bruits de voisinage. Les heures en dehors desquelles les nuisances sonores sont interdites sont les suivantes :

- Pour les jours ouvrables de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures,
- les samedis de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures seulement.

Ouverture de l'église

Pour les 2 mois d'été, nous allons nous organiser pour que l'église puisse être ouverte en journée et donc accessible à tous.



Vague de chaleur

Cette année, la canicule a débuté très tôt, il est possible que des grosses chaleurs reviennent, et nous vous demandons de prendre soin de vous et de votre entourage pendant ces périodes qui mettent à mal nos organismes. Quelques consignes pour tous que nous rappelle le Préfet dans une circulaire du 16 juin :

- s'hydrater régulièrement,
- se rafraîchir plusieurs fois par jour,
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais,
- éviter les efforts physiques,
- penser à donner/prendre des nouvelles de ses proches.

Le Petit Marché de Saint Pierre

L'idée d'un petit marché qui serait aussi un moment convivial est lancée. A partir de cet été, **tous les 15 jours, les 22 juillet, 5 août, 19 août et 2 septembre**, sur la place du village, à partir de 17h vous pourrez acheter fromages de chèvres, poulet, pain, miel, bière chapeaux... Nous sommes à la recherche d'autres exposants, **Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en parler.**